

Qui peut adhérer au Club ?

Le Club est ouvert :

- aux collectivités territoriales (villes de toutes tailles, intercommunalités, conseils régionaux et généraux) qui considèrent que la qualité de l'environnement sonore fait partie intégrante de la qualité de vie ;
- à des entreprises, institutions, mécènes, proches des collectivités et porteurs par leurs activités des valeurs en faveur de la qualité de vie ;
- à des associations, des syndicats professionnels et des médias concernés par l'amélioration de l'environnement sonore.

Comment adhérer au Club ?

Pour les villes : Membre Engagé du Club Décibel Villes

Toute collectivité qui a la volonté d'engager une politique active dans le domaine de l'environnement sonore peut solliciter son entrée dans le Club pour partager les savoir-faire. Les membres engagés peuvent ensuite postuler au titre de Membre Lauréat du Club Décibel Villes

Pour les partenaires : Membre Partenaire du Club déciBel Villes

Les grandes entreprises ou institutions porteuses de valeurs en matière d'amélioration de la qualité de la vie peuvent postuler. Elles doivent être agréées par le comité directeur.

Tarif d'adhésion

Les villes qui souhaitent présenter un dossier de candidature doivent s'acquitter d'une participation équivalente à 0,01 euro par habitant, avec un minimum de 150 euros et un maximum de 2 000 euros. Ce droit d'entrée permet d'assister gratuitement à toutes les réunions techniques et visites de terrain organisées par le Club, et de bénéficier d'un tarif préférentiel dans les colloques et les stages de formation du CIDB. L'adhésion au Club inclut l'adhésion au CIDB en tant que membre de soutien.

La mise en relation avec des experts et la mise à disposition de la documentation sont prises en charge directement par le CIDB au titre de ses missions. Pour les entreprises et organismes, le soutien financier apporté au Club est éligible aux avantages fiscaux de l'Utilité publique au titre

du mécénat.

- [Télécharger le bulletin d'adhésion au Club Décibel Villes](#)
- [Télécharger le modèle de délibération d'un conseil municipal pour adhérer au Club](#)